

Chronologie 2014

Relevé des principaux faits marquants de la politique européenne

Cécile Barbier

Janvier

1^{er} janvier : la Grèce succède à la Lituanie à la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne (UE). La Lettonie adopte la monnaie unique européenne. La zone euro totalise 18 États membres sur les 28 de l'Union européenne.

1^{er} janvier : les dernières restrictions à la libre circulation des travailleurs bulgares et roumains sont levées. Les ressortissants bulgares et roumains bénéficient dorénavant de la libre circulation des travailleurs sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne, sans devoir demander un permis de travail. Les citoyens bulgares et roumains pouvaient déjà circuler librement dans les 19 des 28 États membres qui n'avaient pas imposé de mesures transitoires, suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union, en 2007. Plus de trois millions de ressortissants bulgares et roumains vivent aujourd'hui dans d'autres États membres, un chiffre qui ne devrait pas bouger suite à la levée de ces restrictions, selon la Commission européenne, MEMO/14/1 (http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-14-1_fr.htm).

7 janvier : selon Eurostat, l'office européen des statistiques, le taux d'inflation annuel de la zone euro est estimé à 0,8% en décembre 2013, en baisse par rapport au mois de novembre où il était de 0,9%. Cette baisse de l'inflation de décembre a ravivé les craintes de déflation dans la zone euro, STAT/15/3000 (http://europa.eu/rapid/press-release_STAT-15-3000_fr.htm).

8 janvier : lancement officiel de la présidence grecque du Conseil de l'UE. Le premier ministre grec Antonis Samaras a estimé que « la

présidence grecque était une opportunité pour montrer que l'avenir ne sera pas défini par la crise, mais par les leçons tirées de la crise ».

9 janvier : confirmation de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE). La BCE annonce que le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeureront inchangés, à respectivement 0,25%, 0,75% et 0%. La BCE table sur une croissance plus importante en 2014 et la baisse de l'inflation. Lors de la conférence de presse, son président Mario Draghi a indiqué : « Nous restons déterminés à maintenir une orientation très accommodante à notre politique monétaire et à prendre de nouvelles actions décisives si nécessaire », Doc.is140109 (<http://www.ecb.europa.eu/press/pressconf/2014/html/is140109.en.html>).

13-15 janvier : afin d'évaluer l'efficacité de la Troïka (BCE, Fonds monétaire international, FMI, et Commission européenne), la commission chargée des affaires économiques et monétaires du Parlement européen auditionne le commissaire européen Olli Rehn, l'ancien président de la BCE Jean-Claude Trichet et le directeur exécutif du Mécanisme européen de stabilité (MES), Klaus Regling.

14 janvier : la Grèce parviendra à un excédent budgétaire primaire (hors service de la dette) « d'au moins 800 millions d'euros » en 2013 au vu des résultats du budget de l'État sur douze mois, selon le ministre adjoint des Finances, Christos Staïkouras. Le budget de l'État sur les douze mois de l'année 2013 présente un excédent de 691 millions d'euros, selon les documents présentés par le ministère à la presse, ce qui, une fois réintégrés les comptes des administrations locales notamment, devrait aboutir à l'excédent primaire évoqué par le ministre : cet excédent était l'un des principaux objectifs macroéconomiques de la Grèce pour 2013 ainsi que la condition fixée par ses créanciers à un futur allègement de sa dette (http://www.ekathimerini.com/4dcgi/_w_articles_wsite2_1_14/01/2014_535797).

21 janvier : emploi et situation sociale. La Commission européenne publie l'édition 2013 du « Rapport sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe ». Il montre qu'un quart des Européens fait face au risque d'être pauvre ou exclu socialement, que le chômage de longue durée est en hausse continue et que le nombre des emplois

précaires est en augmentation. En présentant ce rapport, László Andor, le commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion, s'est voulu insistant : « Il nous faut créer des emplois, mais de qualité, afin de parvenir à une reprise durable, qui n'aura pas pour seul effet de lutter contre le chômage, mais également de réduire la pauvreté », IP/14/43 (http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-43_fr.htm).

21 janvier : élargissement de l'UE. Les négociations d'adhésion de la Serbie à l'Union européenne sont lancées officiellement.

22 janvier : selon Eurostat, la dette publique de la zone euro était en baisse et s'élevait à 92,7% du produit intérieur brut (PIB), au 3^{ème} trimestre 2013 contre 93,4% au 2^{ème} trimestre. La dette de la zone euro n'avait plus été en baisse depuis le 4^{ème} trimestre 2007. Au niveau de l'Union européenne, la dette publique était en hausse et se chiffrait à 86,8% du PIB au 3^{ème} trimestre 2013 contre 86,7% au trimestre précédent, STAT/15/3600 (http://europa.eu/rapid/press-release_STAT-15-3600_fr.htm).

29 janvier : groupe de Visegrad. Les premiers ministres du groupe de Visegrad (Hongrie, Pologne, Slovaquie et République tchèque) se sont rencontrés à Budapest pour discuter de la crise ukrainienne. Dans le communiqué final, ils manifestent leur inquiétude face à la situation à Kiev en plaidant pour un arrêt immédiat des violences. Ils appellent les forces politiques du gouvernement, de l'opposition et les manifestants « à préserver une Ukraine stable, démocratique et unie ». Ils ont indiqué leur volonté de financer des projets de soutien à la société civile ukrainienne à travers le Fonds international Visegrad. Enfin, ils ont demandé un renforcement du programme Erasmus+ afin de permettre aux étudiants ukrainiens d'étudier dans les États membres de l'UE (https://www.premier.gov.pl/files/files/oswiadczenie_v4.pdf).

30 janvier : le président de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), Dean Spielmann, donne sa conférence de presse annuelle pour présenter le rapport annuel d'activités de la Cour concernant l'année 2013. Il souligne les très bons résultats de la CEDH, notamment en termes d'efficacité : le nombre d'affaires pendantes en 2013 est passé sous « la barre symbolique des 100 000 affaires » (99 900 pour l'année 2013) alors qu'il était de 160 000 en septembre 2011. Le président a également énuméré les États les plus pourvoyeurs de requêtes : la

Russie, l'Italie et l'Ukraine. La Turquie passe de la deuxième à la cinquième position. La CEDH peut être saisie par 800 millions d'habitants des 47 États membres du Conseil de l'Europe pour violation de la Convention européenne des droits de l'Homme (http://www.echr.coe.int/Documents/Annual_report_2013_prov_FRA.pdf).

31 janvier : selon Eurostat, l'inflation dans la zone euro était en légère baisse en janvier 2014, s'inscrivant à 0,7% contre 0,8% le mois précédent. Les principales composantes de l'inflation sont l'alimentation, les boissons alcoolisées et le tabac avec un taux annuel de 1,7%, les services avec 1,1%, les biens industriels hors énergie à 0,2% et l'énergie à -1,2%, STAT 14/18.

Février

29 janvier-11 février : visite de la Troïka à Chypre. Les experts de la Troïka (FMI, Commission européenne et BCE) procèdent à la troisième analyse du programme économique. Malgré le constat d'avancées positives, la délégation invite le pays à poursuivre ses efforts pour la mise en œuvre de son programme économique, FMI, Communiqué de presse, 14/49 (<https://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr1449.htm>).

6 février : pas de déflation. La (BCE) annonce que ses principaux taux demeurent inchangés. Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeurent à respectivement 0,25%, 0,75% et 0%. La BCE compte sur une croissance plus importante en 2014 et sur la baisse de l'inflation. Pour son président, Mario Draghi, « Il n'y a pas de déflation en zone euro », Doc.is140206.

7 février : la Cour constitutionnelle allemande annonce qu'elle transmet à la Cour de justice de l'Union européenne une plainte déposée contre la BCE au sujet de ses rachats obligatoires « illimités » (Opérations monétaires sur titres, OMT), Communiqué de presse, 9/2014.

9 février : la Suisse contre la libre circulation des personnes. Une votation populaire contre l'immigration de masse est acceptée en Suisse. La participation s'est élevée à 55,8%. La proposition est passée

avec 50,3% de « oui » (<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/03/blank/key/2014/01.html>).

12 février : lors de la conférence célébrant le 20^e anniversaire de l'Institut monétaire européen, le président de la BCE, Mario Draghi, déclare que l'Union bancaire contribuerait à stabiliser l'intégration financière de la zone euro puisque les risques de fragmentation financière seraient diminués. Selon ses propos, une intégration financière est nécessaire pour avoir une union monétaire plus effective, Doc.sp140212 (<https://www.ecb.europa.eu/press/key/date/2014/html/sp140212.en.html>).

12 février : le FMI annonce son approbation d'un versement de 910 millions d'euros au Portugal. Cette somme porte à 25,1 milliards d'euros le montant des prêts accordés par le FMI depuis le début de l'assistance financière au pays en mai 2011. La Troïka retournera à Lisbonne le 20 février 2014 pour commencer sa 11^e mission d'évaluation trimestrielle. Il s'agira de l'avant-dernière avant la sortie du plan d'aide du Portugal prévue en mai 2014, Communiqué de presse, 14/55 (<http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr1455.htm>).

14 février : démission du président du Conseil italien, Enrico Letta. Cette décision est présentée à la suite du vote du 13 février de la direction nationale de son parti, le Parti démocrate, demandant un changement de gouvernement. Proposée par le chef du parti, Matteo Renzi, la motion est approuvée par 136 voix sur 150 votants. Le président italien a accepté la décision d'Enrico Letta et a entrepris les consultations avec les groupes politiques afin de nommer un nouveau gouvernement.

16 février : selon le premier ministre grec Antonis Samaras, la Grèce a dégagé un excédent budgétaire primaire de plus de 1,5 milliard d'euros en 2013, dépassant les exigences de ses prêteurs pour un allègement de sa dette (<http://www.tovima.gr/en/article/?aid=568261>).

18 février : assainissement budgétaire. Le Conseil ECOFIN estime que « l'assainissement budgétaire et le rétablissement de l'activité de prêt à l'économie doivent aller de pair avec des réformes structurelles bien conçues visant à promouvoir une croissance durable et l'emploi, la compétitivité et une correction durable des déséquilibres macro-

économiques grâce à une augmentation de la productivité et un renforcement de la capacité d'ajustement des économies des États membres ».

21 février : davantage de réformes structurelles. Dans son rapport « Réformes économiques : Objectif croissance 2013 », l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) préconise à ses États membres de mettre en œuvre des réformes structurelles ambitieuses pour un retour à une croissance stable et forte. Le rapport analyse les politiques économiques mises en œuvre par les États membres de l'OCDE et souligne les mesures qui peuvent encore être prises pour relancer la productivité, améliorer l'efficacité du secteur public et les résultats du secteur éducatif tout en renforçant le marché du travail.

26 février : cour constitutionnelle allemande/élections européennes. La Cour de Karlsruhe déclare inconstitutionnel le seuil de 3% que les partis devaient jusqu'ici dépasser pour obtenir un siège au Parlement européen (PE) par cinq voix contre trois. Il suffira désormais à un parti d'obtenir environ 1% pour obtenir un siège au PE, ce seuil étant de 5% pour les élections du parlement fédéral. Les juges ont livré un verdict qui va bien au-delà du contexte allemand. Cette décision ouvre la voie à la représentation du parti néo nazi (NPD) au sein du PE. 2 BvE 2/13 (<https://www.bundesverfassungsgericht.de/SharedDocs/Pressemitteilungen/EN/2014/bvg14-014.html>).

Mars

4 mars : démission du premier ministre estonien Andrus Ansip.

5 mars : Europe 2020. La Commission lance une réflexion sur la Stratégie de croissance de l'Union européenne en publiant une communication sur la stratégie Europe 2020. Il en ressort que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie ont été mitigés, MEMO/14/149 (http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-14-149_fr.htm).

5 mars : Semestre européen. La Commission européenne tire les conclusions de ses bilans approfondis portant sur les économies de

17 États membres identifiés comme présentant des signes de « déséquilibre macroéconomique ». Il s'agit des 16 États identifiés en novembre 2013, rejoints par l'Irlande depuis que ce pays est sorti de son programme d'ajustement économique, IP/14/216 (http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-216_fr.htm).

6 mars : citoyenneté européenne galvaudée au Portugal. D'après le cabinet du vice-premier ministre Paulo Portas, en 2013, 471 « visas gold » ont été attribués, dont 440 dans le cadre de l'acquisition de biens immobiliers (valeur totale de 306,7 millions d'euros, dont 80% pour des achats immobiliers et 20% pour des transferts). Aucun visa n'a été attribué sur le critère de création d'emploi. Paulo Portas explique qu'il faut aussi prendre en compte la dynamisation du secteur immobilier, dont les transactions ont augmenté de 40% en 2013. Alors que les prévisions du gouvernement étaient de 500 millions d'euros d'investissements pour 2014, les deux premiers mois ont déjà vu l'attribution de 208 « visas gold » représentant 108 millions d'euros d'investissements, dont 79% attribués à la Chine.

6-7 mars : le congrès électoral du Parti populaire européen (PPE) est marqué par la venue de l'ancienne première ministre ukrainienne, Ioulia Timochenko, et du maire de Kiev, Vitali Klitschko, dont le parti est lié au PPE. À l'issue du vote d'investiture du candidat PPE à la présidence de la Commission européenne qui a clôturé le congrès, l'ancien premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, a recueilli 382 voix, contre 245 pour son adversaire Michel Barnier, le commissaire européen au marché intérieur. Une centaine de délégués ont refusé de prendre part au vote et n'ont donc pas osé aller à l'encontre de la consigne de vote de la chancelière allemande (<http://www.euractiv.com/elections/left-accuses-juncker-cover-candi-news-534090>).

10 mars : les conclusions du Conseil EPSCO (Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs) font état des conséquences de la crise : « croissance fragile, emplois en nombre insuffisant et de mauvaise qualité, aggravation de la pauvreté et de l'exclusion sociale ». Alors que les indicateurs économiques semblent témoigner d'une timide reprise, la situation sociale reste à tout le moins précaire. Les conclusions du Conseil EPSCO relèvent que « la situation sociale au sein de l'UE ne connaît pas d'amélioration » et que « dans certains pays,

elle tend même à s'aggraver », Doc.7388/14 (http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/lisa/141465.pdf).

11 mars : 70 personnalités portugaises, de gauche et de droite, signent un manifeste en faveur d'une « restructuration responsable » de la dette publique du pays, assortie de pertes pour les créanciers, dans le cadre institutionnel européen. L'initiative est condamnée par le premier ministre et la presse économique, qui estiment le moment particulièrement inopportun, Público, 11/03.

12 mars : élections au Parlement européen de 2014. La Commission recommande la désignation d'un candidat à sa présidence par les partis politiques européens, IP/13/215 (http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-215_fr.htm).

16 mars : référendum d'autodétermination en Crimée (Ukraine). Résultat : 96,6% de « oui » en faveur du rattachement à la Russie.

18 mars : validation du Mécanisme européen de stabilité (MES) en Allemagne. Les juges de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe statuent sur les plaintes déposées à l'encontre du MES. Pas moins de 37 000 Allemands avaient porté plainte contre ce mécanisme : des députés, des juristes mais aussi de nombreux citoyens regroupés dans une association, « Plus de démocratie ». Ces plaintes sont « en partie irrecevables et pour le reste infondées ». « Malgré les engagements pris, l'autonomie budgétaire du Bundestag est suffisamment préservée », considère la Cour. 2 BvR 1390/12 (<https://www.bundesverfassungsgericht.de/SharedDocs/Pressemitteilungen/EN/2014/bvg14-023.html>).

19 mars : la Commission accepte la première initiative citoyenne européenne « réussie ». Selon la Commission, les organisateurs de l'initiative citoyenne européenne *Right2Water* lui demandent « de faire en sorte que tous les citoyens de l'UE jouissent du droit à l'eau et à l'assainissement, de veiller à ce que l'approvisionnement en eau et la gestion des ressources hydriques ne soient pas soumis aux règles du marché intérieur et soient exclus de la libéralisation, et d'intensifier ses efforts pour garantir l'accès universel à l'eau et à l'assainissement dans le monde entier », IP-14-277 (https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ec/141749.pdf).

20-21 mars : le Conseil européen inaugure le Semestre européen de coordination des politiques économiques et budgétaires en adoptant des conclusions contenant les « orientations stratégiques » à l'attention des États membres, EUCO 7/1/14 (https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ec/141749.pdf).

20-21 mars : Sommet tripartite social. En marge du Conseil européen, les participants au Sommet se sont accordés sur le besoin de collaborer davantage au profit « d'une croissance économique durable, tout en garantissant la cohésion sociale et la qualité de l'emploi », IP/14/282 (http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-282_fr.htm).

24 mars : stages professionnels. Le Conseil EPSCO adopte une recommandation relative à un cadre de qualité pour les stages professionnels. La recommandation entend fournir des lignes directrices et des outils aux États membres, aux stagiaires, aux prestataires de stage, et à tous les autres intervenants afin de veiller à ce qu'ils soient un outil utile pour aider à la transition de la formation ou de l'inactivité vers l'emploi, OJ C 88, 27 mars 2014.

Avril

4 avril : Euro-manifestation. Le dumping social était l'un des enjeux principaux de l'euro-manifestation qui a réuni 40 000 personnes à Bruxelles à la suite d'un appel lancé par le Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES) début décembre 2013.

6 avril : élections législatives en Hongrie. Ces élections ont été marquées par une nouvelle victoire du Fidesz du premier ministre, Viktor Orban. Le nombre de députés avait été fortement réduit par rapport à 2010, passant de 386 à 199. Le taux de participation s'est élevé à 61,7%.

10 avril : suspension des droits de vote de la Russie au Conseil de l'Europe. Déclarant l'« annexion » de la Crimée par la Russie contraire à ses statuts, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a voté la suspension jusqu'à la fin 2014 des droits de vote des 18 membres russes. Cependant, l'Assemblée déclare également que « le dialogue politique doit rester la voie privilégiée pour trouver un compromis et

qu'il ne faut pas revenir à l'exemple de la guerre froide », Résolution 1990 (2014) (<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-EN.asp?fileid=20882&lang=en>).

14 avril : perspectives économiques du FMI. Selon le rapport du FMI, le risque de déflation reste relativement élevé dans la zone euro, où il avoisine encore 20%, tandis qu'il est pratiquement négligeable pour les autres pays. Face à ce risque, l'économiste en chef du FMI en appelle à plus d'action de la BCE, une demande relayée par la directrice générale, Christine Lagarde, qui invite la BCE à passer de la parole aux actes. « Perspectives de l'économie mondiale, la reprise s'affermite mais reste inégale » (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2014/01/pdf/text.pdf>).

Mai

5 mai : consultation publique sur la stratégie Europe 2020. La Commission européenne lance une consultation publique sur la stratégie Europe 2020, ouverte du 5 mai 2014 au 31 octobre 2014. Début 2015, des propositions seront présentées aux fins de l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, qui sera suivi d'un débat lors du Conseil européen de printemps de l'année prochaine, IP/14/504 (http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-504_fr.htm).

5 mai : prévisions économiques du printemps de la Commission européenne. Selon la Commission, la reprise économique se poursuit dans l'Union européenne à la suite de sa sortie de récession il y a un an. La nature progressive de ce redressement économique est jugée « conforme à celle des reprises qui, par le passé, ont suivi les crises financières profondes. Même si les conditions de financement restent en général favorables, d'importants écarts persistent entre les États membres et entre les entreprises de tailles différentes ». L'inflation devrait rester faible, à la fois dans l'UE (1% en 2014, 1,5% en 2015) et dans la zone euro (0,8% et 1,2%), IP/14/513 (http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-513_fr.htm).

5-6 mai : réunion de l'Eurogroupe. À l'occasion de la réunion des ministres des Finances de la zone euro, les programmes budgétaires des États membres sont examinés sur la base des conclusions de la Commission européenne, examen visant à détecter les déséquilibres

macroéconomiques et à évaluer l'assainissement budgétaire des États membres de la zone euro. Il s'agit de l'application du *Two-Pack* établissant des dispositions communes pour le suivi et l'évaluation des projets de plans budgétaires et pour la correction des déficits excessifs dans les États membres de la zone euro. Dans le cadre de la procédure pour déséquilibre macroéconomique (PDM), introduite par le *Six-Pack*, la Commission avait estimé que 14 États membres connaissaient des déséquilibres, à savoir : la Belgique, la Bulgarie, l'Allemagne, l'Irlande, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, la Hongrie, les Pays-Bas, la Slovénie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni. Pour la Croatie, l'Italie et la Slovénie, ces déséquilibres étaient jugés excessifs, IP/14/216 (http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-216_fr.htm).

6 mai : perspectives économiques de l'OCDE. Après le FMI, l'OCDE estime que la BCE devrait « prendre de nouvelles mesures pour ramener plus fermement l'inflation vers son objectif », soit un peu moins de 2%, et « se tenir prête à prendre d'autres mesures d'expansion non conventionnelles » (<http://www.oecd.org/newsroom/global-economy-strengthening-but-significant-risks-remain.htm>).

11-25 mai : élections présidentielles en Lituanie. L'ancienne ministre des Finances, Dalia Grybauskaitė, candidate indépendante, est réélue.

22-25 mai : élections en vue du renouvellement du Parlement européen de l'Union européenne. Le taux d'abstention marque à nouveau les esprits. Il enregistre une augmentation au niveau de l'Union : 57,46% (contre 57% en 2009, 54,53% en 2004, 50,49% en 1999) des électeurs ne se sont pas déplacés. La désignation de candidats à la présidence de la Commission européenne par les partis politiques européens n'a pas contribué à enrayer la baisse du taux de participation (<http://www.europarl.europa.eu/elections2014-results/fr/election-results-2014.html>).

30 mai : la Cour constitutionnelle portugaise invalide trois des quatre mesures d'austérité inscrites au budget 2014 sur lesquelles elle avait été saisie par l'opposition de gauche, qui devait permettre au gouvernement de centre droit de poursuivre son programme de rigueur, deux semaines après la sortie de son plan d'aide.

Juin

2 juin : dans le cadre du Semestre européen 2014 et de la surveillance budgétaire, la Commission recommande la fin des procédures pour déficit excessif concernant l'Autriche, la Belgique, la République tchèque, le Danemark, la Slovaquie et les Pays-Bas. 11 États membres, accusant un déficit de plus de 3% du PIB, contre encore 24 en 2011, demeurent concernés par cette procédure, MEMO/14/388 (http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-14-388_fr.htm).

18 juin : législation intelligente. Dans le cadre de son programme REFIT (*Regulatory Fitness and Performance programme*), la Commission européenne entend faire avancer l'UE sur la voie d'une « législation intelligente ». Dans ce cadre, la Commission considère « comme une bonne pratique de gestion législative le fait de retirer des propositions bloquées en phase législative afin de permettre un nouveau départ ou de trouver d'autres moyens d'atteindre l'objectif législatif visé. Un examen minutieux de toutes les propositions en attente d'adoption par le législateur a permis d'identifier d'autres propositions qui sont dépassées ou n'ont pas le soutien du législateur et dont le retrait devrait donc être proposé. Il s'agit notamment de propositions concernant (...) les travailleuses enceintes », IP/14/682 (http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-682_fr.htm).

En réaction, la CES réaffirme son opposition au projet de « déréglementation » du programme REFIT (<https://www.etuc.org/fr/presse/refit-la-d%C3%A9r%C3%A9gulation-toujours-%C3%A0-l%E2%80%99ordre-du-jour#.Ve1VVNLtmkp>).

19 juin : le Conseil emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO) a débattu des volets emploi/politique sociale des recommandations par pays formulées dans le cadre du Semestre européen 2014. Selon les conclusions du Conseil EPSCO, les débats ont révélé un large accord sur les défis communs tels que la viabilité des retraites et le renforcement de la résilience des marchés de l'emploi.

20 juin : le Conseil ECOFIN met fin aux procédures concernant les déficits excessifs de la Belgique, de la République tchèque, du Danemark, des Pays-Bas, de l'Autriche et de la Slovaquie (<http://>

register.consilium.europa.eu/doc/srv ?l=FR&f=ST%2011089%202014%20INIT).

26-27 juin : Conseil européen. Après d'âpres négociations, l'ancien premier ministre luxembourgeois et candidat du Parti populaire européen (PPE), Jean-Claude Juncker, a été proposé en tant que candidat à la présidence de la Commission européenne par le Conseil européen.

Adoption de l'agenda stratégique du Conseil européen. Le Conseil s'y engage à appliquer le principe de subsidiarité, c'est-à-dire « axer son action sur les domaines où elle [UE] apporte une plus-value ». Selon le texte, l'UE « devrait s'abstenir d'agir lorsque les États membres peuvent mieux réaliser les mêmes objectifs ». Le programme appelle aussi à une « association plus étroite des parlements nationaux » afin d'augmenter la crédibilité de l'Union qui dépend de sa « capacité à faire en sorte que ses institutions donnent une suite appropriée aux décisions et engagements », Doc. 143492 (http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/143492.pdf).

Juillet

1^{er} juillet : l'Italie succède à la Lituanie à la présidence du Conseil de l'Union européenne.

8 juillet : Semestre européen. Le Conseil ECOFIN adresse aux États membres des recommandations concernant leurs politiques économiques et budgétaires, Doc.11644/14 (<http://register.consilium.europa.eu/doc/srv ?l=FR&f=ST%2011644%202014%20INIT>).

15 juillet : candidat désigné à la présidence de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker présente au Parlement européen ses « priorités politiques » pour relancer l'économie européenne. Sur cette base, le Parlement a confirmé par un vote à bulletin secret la candidature de Jean-Claude Juncker en tant que président de la Commission européenne par une majorité de 422 voix ; 250 députés se sont prononcés contre et 47 se sont abstenus.

16 juillet : réunion extraordinaire du Conseil européen sur le « nouveau cycle institutionnel ». Les chefs d'État ou de gouvernement ne réussissent pas à s'entendre sur les nominations à la tête des principaux postes européens, à savoir le futur Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et le nouveau président du Conseil européen. Il est convenu d'organiser une nouvelle réunion extraordinaire du Conseil européen le 30 août. Par ailleurs, le Conseil rappelle son soutien à un règlement pacifique de la crise en Ukraine et renforce les sanctions contre la Russie, EUCO 147/14 (http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/ec/143992.pdf).

17 juillet : recours en annulation des instruments de ratification du traité budgétaire. En Belgique, un phénomène d'une amplitude rare a vu le jour posant la question de la constitutionnalité des différents instruments juridiques transposant le traité budgétaire dans le droit belge. Différents recours ont été déposés par la Ligue des droits de l'homme et la Centrale nationale des employés (CNE), par le collectif citoyen Constituant.be dont est membre le secrétaire fédéral de l'ABVV-ACOD (aile flamande de la Centrale générale des services publics), soutenus par des organisations telles que la Fédération des CPAS (Centres publics d'aide sociale) de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Ces recours portent sur la « loi d'assentiment » du traité, mais aussi sur l'accord de coopération entre le fédéral et les régions, qui organise la manière dont le traité s'impose à tous les niveaux de pouvoir. La Cour constitutionnelle, qui a réuni les trois recours, se prononcera par un arrêt unique vraisemblablement au printemps 2015. Rôle 5917, 5920 et 5930, Moniteur belge, 17 juillet 2014 et http://www.etaamb.be/fr/avis_n2014204426.html.

Août

7 août : le président de la BCE identifie les risques géopolitiques. À l'issue de la conférence mensuelle des gouverneurs de la BCE, Mario Draghi reconnaît le risque d'affaiblissement de l'économie européenne consécutif à la crise avec la Russie : « Le risque géopolitique accru peut affecter négativement les conditions économiques ». Ce « risque géopolitique », qui se réfère à la crise avec la Russie mais aussi à l'Irak, au Proche-Orient, à la Syrie et à la Libye, que Mario Draghi a cités, pourrait

entraîner une hausse des prix de l'énergie et « affaiblir la demande intérieure ». La BCE surveillera de près les conséquences de cette crise avec la Russie. Celle-ci intervient alors que Mario Draghi a observé un « ralentissement du rythme de la croissance » en Europe, is140807 (<https://www.ecb.europa.eu/press/pressconf/2014/html/is140807.en.html>).

22 août : réunion des principaux banquiers centraux à Jakson Hole (États-Unis) sur le thème de l'emploi. Le président de la BCE, Mario Draghi, se dit prêt à ajuster davantage la politique monétaire. Ces propos sont perçus comme l'annonce de nouvelles politiques « non conventionnelles ». Il ne dispense pas les gouvernements des réformes structurelles qu'ils ont à prendre, citant le cas de l'Espagne. Mario Draghi met également les pays européens face à leurs responsabilités : « Cela pourrait nous aider pour l'orientation générale de la politique si la politique budgétaire pouvait jouer un plus grand rôle aux côtés de la politique monétaire et je crois qu'elle dispose d'une marge de manœuvre lorsque l'on prend en compte les conditions initiales et les contraintes légales qui nous sont spécifiques. Ces conditions initiales incluent des niveaux de dépenses publiques et d'imposition dans la zone euro qui sont déjà, rapportés au PIB, parmi les plus élevés au monde. Et nous opérons dans le cadre d'un ensemble de règles budgétaires (le Pacte de stabilité et de croissance – PSC) qui constitue une ancre pour la confiance et qu'il serait désastreux de ne pas respecter ». Et d'ajouter : « Aucun accommodement budgétaire ou monétaire ne peut compenser les réformes structurelles nécessaires dans la zone euro ». Cela signifie que « les mesures structurelles nationales (...) ne peuvent plus être reportées. Cet agenda de réformes couvre le marché du travail, les marchés de produits, ainsi que les actions de soutien à l'environnement des affaires », sp140822 (<https://www.ecb.europa.eu/press/key/date/2014/html/sp140822.en.html>).

30 août : hautes fonctions européennes. Le Conseil européen désigne le Polonais Donald Tusk pour occuper les fonctions de président du Conseil européen (et du Conseil européen dans sa formation Sommet de la zone euro) et l'Italienne Federica Mogherini pour le poste de Haute représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, EUCO 163/14 (http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/144551.pdf).

Septembre

4 septembre : baisse des taux directeurs de la BCE. Le Conseil des gouverneurs de la BCE a pris de nombreuses décisions qui seront d'application dès le 10 septembre. Elles consistent en une nouvelle baisse des taux directeurs et un programme de rachat d'actifs, principalement des créances non bancaires. La BCE prévoit une série d'opérations dites « TLTRO » (*Targeted long-term Refinancing Operations* : opérations ciblées de refinancement à plus long terme) visant à inciter les banques à prêter davantage à l'économie réelle. La BCE a également annoncé son intention procéder au rachat de titres de dette privée détenus par des banques (*ABS Purchase programme – ABSPP – ou assouplissement quantitatif privé*), is141002 (<http://www.ecb.europa.eu/press/pressconf/2014/html/is141002.en.html>).

Révision des prévisions macro-économiques de la BCE pour la zone euro pour les années 2014, 2015 et 2016. La croissance est ramenée à +0,9% (contre +1%) pour 2014, à +1,6% (contre +1,7%) pour 2015 et revue à la hausse à +1,9% (contre +1,8%) pour 2016. L'inflation est ramenée à +0,6% (contre +0,7%) pour 2014 ; inchangée à +1,1% pour 2015 et +1,4% pour 2016. « *ECB staff macroeconomic projections for the euro area* » (<https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/ecbstaffprojections201409en.pdf>).

5 septembre : Jean-Claude Juncker, futur président de la Commission européenne, adresse au Conseil la liste des commissaires désignés. Ces désignations font suite aux entretiens qu'il a eus avec l'ensemble des candidats proposés par les États membres. Cette liste a été acceptée par le Conseil le même jour, IP/14/965 (http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-965_fr.htm).

10 septembre : présentation de la nouvelle Commission européenne. Jean-Claude Juncker a présenté l'architecture de la nouvelle Commission et la répartition des responsabilités attribuées à chaque commissaire parmi les personnalités proposées par les États membres. La Commission présente une innovation avec la création de six postes de vice-présidents dotés de compétences transversales, auxquels s'ajoute la Haute représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, l'Italienne Federica Mogherini, qui est aussi l'une des vice-présidentes de la Commission. Le poste de premier vice-

président a été confié au Néerlandais Frans Timmermans, chargé de l'amélioration de la réglementation, des relations interinstitutionnelles, de l'État de droit et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, MEMO/14/523 (http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-14-523_fr.htm).

11 septembre : rejet de l'initiative citoyenne « *STOP TTIP* ». La Commission européenne a refusé d'enregistrer une initiative citoyenne demandant le retrait du mandat de négociations du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) et l'interruption de la conclusion de l'accord économique et commercial global avec le Canada (CETA) (<http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/initiatives/non-registered/details/2041?lg=fr>).

14 septembre : élections législatives en Suède. Victoire du Parti social démocrate qui conduit à la formation d'un gouvernement de coalition minoritaire.

15 septembre : prévisions économiques de l'OCDE. L'OCDE ne prévoit plus pour 2014 qu'une croissance de 0,8% (alors qu'elle envisageait encore 1,2% en mai) et 1,1% pour 2015 (contre 1,7% en mai). Selon l'OCDE, les perspectives de croissance varient fortement entre les grandes économies de la zone euro. Le taux de croissance devrait ainsi s'établir à 1,5% en 2014 comme en 2015 en Allemagne, et à 0,4% en 2014 et 1% en 2015 en France, tandis qu'en Italie, le Produit intérieur brut (PIB) reculera de 0,4% en 2014, avant de se redresser de 0,1% seulement en 2015. Dans ce contexte et compte tenu du risque que la demande ne soit encore affaiblie en cas de déflation, l'OCDE plaide pour un renforcement de la « politique de relance monétaire » mise en œuvre dans la zone euro. Les récentes interventions de la BCE sont appréciées mais l'OCDE juge que de nouvelles mesures s'imposent en matière d'assouplissement quantitatif. « La croissance mondiale se poursuit à un rythme modéré », OCDE (<http://www.oecd.org/fr/presse/lacroissance-mondialesepoursuitaunrythmemodereselonocde.htm>).

17 septembre : échec de l'opération financière de la BCE. Les observateurs s'attendaient à une demande d'au moins 100 milliards lors de ce prêt dont l'échéance est fixée à juillet 2018. « L'institution monétaire de Francfort annonce avoir prêté 82,6 milliards d'euros à 255 banques européennes, dans le cadre d'un prêt ciblé sur quatre ans,

le premier d'une série de huit opérations baptisées TLTRO (*Targeted long-term Refinancing Operations*), annoncées début juin pour inciter les banques à prêter davantage au secteur privé et dynamiser une économie en berne en zone euro ».

18 septembre : référendum sur l'indépendance de l'Écosse (Royaume-Uni). Le Non l'emporte avec 55,3% des voix.

Octobre

2 octobre : opérations de la BCE. Réuni à Naples, le Conseil des gouverneurs de la BCE adopte les principaux détails opérationnels des rachats de titres adossés à des actifs et des programmes d'achat d'obligations sécurisées. Ces programmes dureront au moins deux ans. Ils devraient permettre d'améliorer la transmission de la politique monétaire, soutenir l'offre de crédit à l'économie de la zone euro et fournir une politique monétaire accommodante plus ample, pr141002_1 (http://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2014/html/pr141002_1.en.html).

17 octobre : l'Eurosystème publie sa contribution à la consultation publique sur Europe 2020. Selon cette contribution, « Le succès de la stratégie Europe 2020 repose sur l'efficacité du cadre de gouvernance. Une implémentation stricte, pleine et cohérente du cadre de gouvernance économique renforcée découlant du *Six-Pack* et du *Two-Pack* est essentielle pour garantir la viabilité des politiques budgétaire, prévenir ou corriger les déséquilibres macro-économiques excessifs, et améliorer les perspectives de croissance et d'emploi » (<http://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/2014-eurosystemeu2020contribution.en.pdf>).

17 octobre : le Parlement de Westminster débat du « *European Union (Referendum) Bill* ». Le texte sur l'organisation d'un référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne d'ici à 2017 ne passe pas le stade de la seconde lecture. Le premier ministre britannique, David Cameron, s'est engagé dès le début de l'année 2013 à organiser un tel référendum s'il était réélu à la suite des prochaines élections législatives, en mai 2015. Il s'agit de contrer la montée en puissance du parti eurosceptique United Kingdom Independence Party UKIP (<http://www.parliament.uk/business/news/2014/october/commons-private-members-bills-17-october-2014/>).

22 octobre : approbation de la Commission européenne. Après les auditions organisées par les commissions compétentes du Parlement européen, le PE a approuvé la Commission Juncker. En dépit des doutes émis lors des auditions parlementaires, les commissaires contestés, comme le Britannique Jonathan Hill, chargé de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés de capitaux ou l'Espagnol Miguel Arias Cañete, initialement chargé de l'action pour le climat et de l'énergie, sont maintenus.

22 octobre : résolution du Parlement européen sur la mise en œuvre du Semestre européen. La résolution du PE « prend acte du discours du président de la BCE lors du colloque annuel de la Banque centrale à Jackson Hole le 22 août 2014 » et « invite les décideurs politiques à tirer les bonnes conclusions en ce qui concerne les politiques de réforme monétaire, budgétaire et structurelle, dans le but de créer de la croissance et des emplois ». La résolution fait siennes les propos du président de la BCE selon lesquels « aucune mesure d'assouplissement fiscal ou monétaire ne peut compenser les réformes structurelles nécessaires dans la zone euro », P8_TA(2014)0038.

23-24 octobre : Sommet de la zone euro. À l'issue du Sommet de la zone euro, les participants ont convenu « qu'il est essentiel de coordonner plus étroitement les politiques économiques pour assurer le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire. À cet égard, les participants au sommet ont demandé que les travaux se poursuivent, en étroite coopération avec la Commission, afin de mettre en place des mécanismes concrets permettant de renforcer la coordination des politiques économiques, la convergence et la solidarité ». À cette fin, « Ils ont invité le Président de la Commission, en étroite coopération avec le président du sommet de la zone euro, le président de l'Eurogroupe et le président de la Banque centrale européenne, à préparer de nouvelles initiatives visant à améliorer la gouvernance économique dans la zone euro », Doc.145454.

28 octobre : échec de l'« *European Union (Referendum) Bill* ». Le Parlement de Westminster échoue à définir la loi sur le référendum sur la participation du Royaume-Uni à l'Union européenne.

Novembre

1^{er} novembre : entrée en fonction de la nouvelle Commission européenne, présidée par le Luxembourgeois Jean-Claude Juncker.

5 novembre : *Luxleaks* ou la fraude fiscale organisée au Luxembourg. *L'International Consortium of Investigative Journalists* en collaboration avec une quarantaine de journaux, dont *Le Monde*, *The Guardian*, la *Süddeutsche Zeitung*, *l'Asahi Shinbun* et *Le Soir* publient des documents démontrant l'organisation de l'évasion fiscale de plus de 1000 entreprises avec l'approbation de l'administration luxembourgeoise des impôts.

6 novembre : publication des lettres secrètes de la BCE. Le Médiateur européen, Emily O'Reilly, salue la décision de la BCE de divulguer, entre autres, la lettre que le président de la BCE, Jean-Claude Trichet, avait écrite au ministre des Finances irlandais en novembre 2010 (<http://www.eureporter.co/fr/frontpage/2014/11/06/ombudsman-welcomes-ecb-decision-to-release-irish-ecb-letter/>).

9 novembre : Espagne. Consultation sur l'indépendance de la Catalogne. L'organisation d'un référendum avait été déclarée anti-constitutionnelle par la Cour constitutionnelle.

11 novembre : prestations sociales et citoyenneté européenne. Le jugement rendu par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) met en évidence les liens entre les droits d'accès aux prestations sociales et la détention de la citoyenneté européenne. Cet arrêt intervient dans le contexte tendu de l'utilisation d'un discours anti immigration au Royaume-Uni, pays dans lequel est dénoncé le « tourisme social » par le parti europhobe, fondé sur l'unique ambition de voir le Royaume-Uni sortir de l'Union européenne, le UKIP. La Cour a décidé que la directive « citoyen de l'Union » et le règlement sur la coordination des systèmes de sécurité sociale ne s'opposent pas à une réglementation nationale qui exclut les ressortissants d'autres États membres du bénéfice de certaines « prestations spéciales en espèces à caractère non contributif », alors qu'elles sont garanties aux ressortissants nationaux qui se trouvent dans la même situation, dans la mesure où ces ressortissants d'autres États membres ne bénéficient

pas d'un droit de séjour en vertu de la directive dans l'État membre d'accueil, Case C-333/13.

16 novembre : le G20 veut terminer les négociations du TTIP d'ici la fin de l'année 2015. À l'issue de leur rencontre en marge du G20, le président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama, les présidents de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et du Conseil européen, Herman Van Rompuy, ainsi que les dirigeants des grandes économies européennes, le premier ministre britannique, David Cameron, la Chancelière allemande Angela Merkel, le président français François Hollande, le président du Conseil Italien Matteo Renzi et le premier ministre espagnol Mariano Rajoy ont affirmé leur engagement en faveur de la conclusion d'un accord sur le TTIP comportant des normes élevées. Sur la base de valeurs partagées, des attentes de créations d'emplois des deux côtés de l'Atlantique et de l'amélioration de la compétitivité, des progrès dans les négociations sont souhaités au cours de l'année 2015, STATEMENT/14/1820 (http://europa.eu/rapid/press-release_STATEMENT-14-1820_fr.htm).

17 novembre : dialogue social. Selon la Commission européenne, le « dialogue social » à tous les niveaux est un prérequis pour le fonctionnement de l'économie sociale de marché et un élément crucial pour la promotion tant de la compétitivité que de la justice. STATEMENT-14-1884 (http://europa.eu/rapid/press-release_STATEMENT-14-1884_fr.htm).

22 novembre : manifestation contre la Banque centrale européenne. Le réseau d'organisations de gauche européen, *Blockupy*, manifeste son opposition aux politiques d'austérité devant le futur siège de la BCE à Francfort.

25 novembre : l'OCDE s'inquiète du risque grandissant de déflation et appelle la BCE à agir. Selon elle, « La zone euro s'approche du point mort et fait peser un risque majeur pour la croissance mondiale, avec un chômage qui reste élevé et une inflation qui reste loin de l'objectif ».

26 novembre : l'UE lance une offensive en faveur de l'investissement pour stimuler l'emploi et la croissance. Le « Plan Juncker » lance un Fonds européen d'investissements stratégiques (FEIS), destiné à mobiliser 315 milliards d'euros grâce à un apport initial de 21 milliards

d'euros « publics » déposés en garantie par le budget européen et la Banque européenne d'investissement. Selon la Commission, ce fonds devrait attirer les capitaux privés, et via un effet multiplicateur de 15, atteindre la cible des 315 milliards d'euros, IP-14-2128 (http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-2128_fr.htm).

28 novembre : inauguration du Semestre européen 2015. La Commission européenne publie les documents ouvrant le Semestre européen 2015. Selon la Commission, le Semestre européen est un « système intégré » qui, « outre qu'il clarifie les règles et améliore la coordination des politiques nationales tout au long de l'année, permet de procéder à des suivis réguliers et d'infliger des sanctions plus rapides en cas de manquement aux règles. Il aide ainsi les États membres à tenir leurs engagements en matière de finances publiques et de réformes, tout en renforçant la solidité de l'Union économique et monétaire », IP/14/2235 (http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-2235_fr.htm).

Décembre

1^{er} décembre : Conseil européen. L'ancien premier ministre polonais Donald Tusk succède au Belge Herman Van Rompuy en tant que président du Conseil européen. Il est également désigné président du Sommet de la zone euro.

9 décembre : remise au président de la Commission européenne de la première initiative européenne « auto-organisée ». L'initiative contre le TTIP et le CETA a recueilli un million de signatures malgré le refus d'enregistrer l'initiative initiale par la Commission européenne.

12 décembre : grève générale en Italie contre la réforme du marché du travail.

16 décembre : programme de travail de la Commission européenne. Ce programme entend exprimer « l'engagement politique de la nouvelle Commission en faveur d'une approche davantage ciblée sur les priorités et sur les résultats », MEMO/14/2704 (http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-14-2704_fr.htm).

17 décembre : droit de retrait de l'UE/Autriche. Des ressortissants autrichiens déposent auprès des autorités compétentes une « Initiative populaire pour le retrait de l'UE » afin de demander une votation populaire pour le retrait de l'Autriche de l'Union européenne (<http://www.horizons-et-debats.ch/index.php?id=4475>).

18 décembre : Conseil européen. Selon ses conclusions, « Le nouvel accent mis sur l'investissement, ainsi que l'engagement des États membres d'intensifier les réformes structurelles et de poursuivre un assainissement budgétaire propice à la croissance, fourniront la base de la croissance et de l'emploi en Europe ». Les dirigeants européens réitèrent leur volonté de conclure le Partenariat transatlantique d'ici la fin de l'année 2015, UCO 237/14 (http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/146417.pdf).

18 décembre : la Cour de justice de l'UE contre l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'Homme. Les 28 États de l'UE sont membres du Conseil de l'Europe, qui totalise 47 pays membres, et adhèrent donc individuellement à la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH), ce qui permet à tout citoyen de saisir la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. L'adhésion de l'UE en tant que telle est prévue par le traité de Lisbonne, entré en vigueur en 2009. Un accord en ce sens avait été conclu en avril 2013 entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe. La Commission s'était ensuite adressée à la Cour de justice afin de recueillir son avis sur la compatibilité du projet d'accord avec le droit de l'Union. La Cour considère que « l'approche retenue dans le cadre de l'accord envisagé, consistant à assimiler l'Union à un État et à réserver à cette dernière un rôle en tout point identique à celui de toute autre Partie contractante, méconnaît précisément la nature intrinsèque de l'Union et, en particulier, omet de prendre en considération la circonstance que les États membres, en raison de leur appartenance à l'Union, ont accepté que les relations entre eux, en ce qui concerne les matières faisant l'objet du transfert de compétences des États membres à l'Union, soient régies par le droit de l'Union à l'exclusion, si telle est l'exigence de celui-ci, de tout autre droit ». Elle constate également « qu'aucune disposition du projet d'accord n'a été prévue pour assurer » la « coordination » entre la CEDH et la Charte européenne des droits fondamentaux, Opinion 2/13 (<http://curia.europa.eu/juris/document/>

document.jsf?text=&docid=160882&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=150480).

18 décembre : les ravages de l'austérité démontrés. La Fédération internationale des Droits de l'Homme (FIDH), avec son membre hellénique, publie les résultats d'une vaste enquête sur les conséquences des politiques d'austérité en Grèce (<https://www.fidh.org/La-Federation-internationale-des-ligues-des-droits-de-l-homme/europe/grece/16680-grece-un-rapport-denonce-les-atteintes-aux-droits-humains-resultant-de-la>).

18 décembre : consensus du milieu des affaires sur le Partenariat transatlantique ou TTIP. Les dirigeants de plusieurs pays européens participent à un événement organisé par le patronat britannique, le CBI (*Confederation of British Industry*). Sept premiers ministres David Cameron (RU), Matteo Renzi (IT), Mariano Rajoy (ES), Ewa Kopacz (PL), Laimdota Straujuma (LT), Helle Thorning-Schmidt (DK), et Alexander Stubb (FI), soulignent qu'il existe un consensus du monde de l'entreprise pour soutenir les négociations du Partenariat transatlantique (<http://news.cbi.org.uk/news/business-consensus-on-ttip/>).

19 décembre : manifestation à Bruxelles « *Stop TTIP* ». 4000 personnes manifestent leur opposition aux négociations en cours entre les États-Unis et l'Union européenne à la suite d'un appel lancé par une alliance citoyenne, D19/20. Des responsables syndicaux de l'UE soutiennent cette opposition au TTIP.

22 décembre : le vice-président de la BCE présente le futur programme de rachats de dette souveraine sur le marché secondaire comme une simple opération d'open market. Selon Vitor Constâncio : « Fondamentalement, l'assouplissement quantitatif dont tout le monde parle aujourd'hui n'est rien de plus qu'une classique opération 'd'open market', c'est-à-dire l'option pour une banque centrale d'acheter ou de vendre des titres, même des obligations d'État, sur le marché secondaire, afin de contrôler l'offre de monnaie. C'est parfaitement légal et nous n'excluons pas ce qui est légal », sp141222 (<http://www.ecb.europa.eu/press/inter/date/2014/html/sp141222.en.html>).

27 décembre : après l'annonce d'élections anticipées initialement prévues pour mars 2015, le gouvernement minoritaire rouge-vert

suédois revient sur sa décision. Un accord entre six des huit partis politiques suédois (sans l'extrême droite et l'extrême gauche) est conclu jusqu'en 2022. Il permet de stériliser l'épineuse question budgétaire, à la source des problèmes gouvernementaux. À la suite de cet accord, un gouvernement même minoritaire est autorisé à faire voter son budget. Il s'agit d'empêcher le parti d'extrême droite de déstabiliser le gouvernement, souvent minoritaire en Suède, en favorisant l'opposition (<http://www.government.se/sb/d/19506>).

29 décembre : échec du troisième tour de l'élection présidentielle en Grèce. Des élections législatives anticipées seront organisées le 25 janvier 2015.